

**COMMUNE DE RENAISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 15 avril 2024**

**Objet : Lotissement les Alloués : Retrait de la délibération n°2024-02-05/15 portant autorisation de signature d'une promesse de vente pour le lot n° 6 à la SCI JSC  
N° 2024-04-15/10**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22                      Présents : 19                      Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absent : Monsieur Salim DJELLAB.

Absents excusés : Mmes Carole SYLVESTRE et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON et Mme Magali RAMIREZ à Mme Aurélie SIVET.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme Béatrice DESPIERRE.

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à la Domanialité, indique que Monsieur Sylvain CAPON ne souhaite plus se porter acquéreur du lot n° 6 du lotissement « Les Alloués ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Retire la délibération n°2024-02-05/15 portant autorisation de signature d'une promesse de vente pour le lot n° 6 à la SCI JSC.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 17 avril 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240415-2024-04-15\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024  
Publication : 19/04/2024

Le Maire, Laurent BELUZE